



Rapport annuel 2020



Le pont de la Reuss, l'église des Jésuites et le théâtre de Lucerne (Photo : CFMH)

1 Activités de la commission

La Commission fédérale des monuments historiques (CFMH) est une commission spécialisée et indépendante de la Confédération. Elle conseille les départements de l'administration fédérale sur des questions de fond concernant les monuments historiques, l'archéologie et la protection des sites construits. Elle participe à la mise en application de la loi fédérale du 1^{er} juillet 1966 sur la protection de la nature et du paysage (LPN ; RS 451) ainsi qu'à l'élaboration et à la mise à jour des inventaires fédéraux des objets d'importance nationale, et notamment à celle de l'Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS). Elle rédige des expertises à l'intention des autorités fédérales et cantonales, prend position, sur demande de l'Office fédéral de la culture (OFC), sur des requêtes d'aide financière dans le domaine de la conservation des monuments historiques, de l'archéologie et de la protection des sites construits, encourage les travaux de recherche fondamentale et suit les développements en cours dans les domaines de la conservation des monuments historiques et de l'archéologie. Elle entretient en outre une collaboration et des échanges scientifiques avec les milieux spécialisés intéressés. Son activité d'expertise a pour bases légales la LPN et l'ordonnance du 16 janvier 1991 sur la protection de la nature et du paysage (OPN ; RS 451.1).

La commission est pluridisciplinaire et se compose de quinze membres ayant divers champs de compétences et d'activités dans les domaines de la protection des monuments historiques, de la restauration et de la conservation, de l'histoire de l'art, de l'archéologie, de l'architecture et du génie civil. Ses membres sont nommés par le Conseil fédéral pour trois mandats de quatre ans chacun, au maximum. L'OFC assure le secrétariat de la CFMH, au même titre qu'une unité administrative.

Durant l'exercice 2020, la commission a adapté sa manière de travailler : dans le cadre de la transformation numérique, les membres de la commission ont été, à leur demande, équipés d'un iPad personnel avec clavier et crayon ; les documents sont désormais fournis uniquement sous forme numérique, sur un portail ad hoc, et la communication écrite se fait, elle aussi, exclusivement sous forme électronique. La mise en place, en début d'année, d'un mode de travail assisté numériquement a considérablement facilité les changements imposés peu après par la pandémie de Covid-19. Sur les six séances habituellement organisées chaque année, une seule a dû être annulée, et une s'est déroulée en ligne. Ainsi, en 2020, la CFMH s'est réunie trois fois à Berne, les 7 février, 28 août et 16 octobre, et une fois en ligne, le 4 décembre ; elle a tenu en outre une séance informelle en ligne le 26 juin. La commission a adopté 20 expertises et prises de position et s'est exprimée – dans le cadre de consultations des offices et de procédures de consultation – sur des modifications législatives et sur des interventions politiques.

2 Composition de la commission et consultants permanents

En 2020, la CFMH se composait des personnes suivantes :

Président			
Stefan Wuelfert	Dr ès sc. nat., responsable de la filière Conservation et restauration et vice-directeur de la Haute école des arts de Berne	Bätterkinden	BE

Vice-présidentes			
Bettina Hedinger	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, conservatrice au Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	Frauenfeld	TG
Sabine Nemec-Piguet	Architecte dipl. EPFL, ancienne directrice de l'Office du patrimoine et des sites du canton de Genève, conservatrice cantonale des monuments	Genève	GE
Membres			
Stephanie Bender	Dr ès sc. tech. EPFL, directrice et cofondatrice de 2b architectes Sàrl à Lausanne, chargée de cours en architecture à la Haute École d'ingénierie et d'architecture de Fribourg	Lausanne	VD
Simonetta Biaggio-Simona	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, cheffe de l'Office des biens culturels, Département du territoire, Canton du Tessin	Giubiasco	TI
Caroline Brunetti	Dr ès lettres, archéologue, archéologue cantonale de l'État du Valais	Sion	VS
Renaud Bucher	Dr ès lettres, historien de l'art, conservateur des monuments historiques du canton du Valais jusqu'en 2016	Sion	VS
Roger Diener	Dr honoris causa, prof. émérite, architecte EPFZ, architecte principal et cofondateur du bureau Diener&Diener	Bâle	BS
Moritz Flury-Rova	Dr ès lettres, historien de l'art, conservateur adjoint des monuments historiques du canton de Saint-Gall	Trogen	AR
Isabel Haupt	Dr ès sc. tech. EPFZ, architecte, conservatrice adjointe des monuments historiques du canton d'Argovie	Zurich	ZH
Carola Jäggi	Dr ès lettres, archéologue et historienne de l'art, professeure d'histoire de l'art médiévale et d'archéologie paléochrétienne et médiévale, Université de Zurich	Zurich	ZH
Dave Lüthi	Dr ès lettres, archéologue et historien de l'art, professeur en Architecture & Patrimoine, Université de Lausanne	Lausanne	VD
Brigitte Nyffenegger	Architecte paysagiste ETS, directrice du bureau Umland ; chargée de cours d'architecture du paysage à la Haute école technique de Rapperswil	Zurich	ZH
Peter Omachen	Dr ès sc. techn., architecte EPFZ, conservateur des monuments historiques du canton d'Obwald	Lucerne	LU
Anna Suter	Architecte dipl. EPFZ, directrice de Suter + Partner AG Architekten	Berne	BE

Secrétariat			
Irène Bruneau	M.A., historienne de l'art et de l'architecture	Wabern	BE

Pour succéder aux quatre membres qui ont quitté la commission à la fin de l'année 2019, la CFMH a accueilli en son sein les personnes suivantes :

- Simonetta Biaggio-Simona a soutenu sa thèse de doctorat en archéologie classique à l'Université de Zurich. Depuis 2014, elle dirige l'Office des biens culturels du canton du Tessin. Auparavant, elle a collaboré, en tant que chercheuse et médiatrice indépendante dans le domaine de l'archéologie, avec le Canton du Tessin, différents musées suisses et diverses universités.
- Caroline Brunetti a soutenu sa thèse de doctorat en archéologie à l'Université de Lausanne et dirige depuis 2015 l'Office cantonal d'archéologie de l'État du Valais ; auparavant, elle a travaillé sur des sites archéologiques et dirigé des fouilles en Suisse et à l'étranger, et rédigé des monographies, des articles scientifiques et des communications sur la romanisation, sur les Helvètes et sur des objets archéologiques de céramique. Elle est membre de divers conseils scientifiques.
- Brigitte Nyffenegger a étudié l'architecture du paysage à la Hochschule Ost, études achevées en 1990 auprès de Dieter Kienast ; elle travaille depuis lors à la conservation de jardins historiques. Depuis 1999, elle enseigne dans des hautes écoles spécialisées, actuellement à la Hochschule Ost, où elle donne des cours de projet et d'aménagement des espaces ouverts (filière Architecture du paysage). Elle a fondé en 2006 le bureau *Umland, Gestaltung städtischer und ländlicher Freiräume*, spécialisé dans l'aménagement des espaces ouverts en milieux urbain et rural, et elle est aujourd'hui partenaire de la société Umland GmbH à Zurich.
- Anna Suter a terminé ses études d'architecture effectuées aux EPF de Lausanne et Zurich par un travail de diplôme auprès de Franz Oswald et Georg Mörsch. Après avoir travaillé dans des bureaux renommés en Suisse et à l'étranger, elle devient associée chez Suter + Partner AG Architekten à Berne en 2003. Depuis 2008, elle y occupe le poste de directrice. Elle a été membre du jury de plusieurs concours d'architecture, et est membre du comité de la Société suisse des ingénieurs et des architectes (SIA).

Sur demande de la CFMH, l'OFC a nommé comme consultantes et consultants plusieurs personnes spécialisées dans des domaines spécifiques. Celles-ci conseillent la commission dans leurs domaines de compétences. Selon les cas, les consultantes et consultants permanents participent à la rédaction des expertises ou des prises de position. En 2020, les personnes suivantes ont assumé ces fonctions :

Consultantes et consultants permanents		
Ernst Baumann	Ingénieur civ. HTL/STV	Physique et acoustique du bâtiment
Eugen Brühwiler	Dr ès sc. techn., ing. civ. dipl. EPF/SIA professeur	Génie civil
Lukas Högl	Dr ès sc. techn., architecte EPFZ	Maçonneries et châteaux forts
Tobias Hotz	M.A., conservateur-restaurateur dipl. HES-SCR, maître sculpteur sur pierre	Pierre et béton

Viola Müller	Architecte EPFZ	Culture industrielle
Paul Raschle	Dr ès sc. nat., biologiste	Biologie
Enrico Riva	Dr en droit, professeur	Questions juridiques
Stefan Trümpler	Dr ès lettres, historien de l'art	Vitrail
Ambrosius Widmer	Restaurateur sur constructions en bois	Constructions historiques en bois

3 Expertises et prises de position

La CFMH a élaboré 20 expertises et prises de position en 2020. Les expertises signalées par un astérisque (*) ont été établies conjointement avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage (CFNP).

Ct.	Commune	Objet	À l'intention de	Terminé le
AG*	Aarau	Optimisation de la centrale hydroélectrique	Département des constructions, des transports et de l'environnement du canton d'Argovie	22.9.2020
BE	Meiringen	Ruine du château de Rest	Service archéologique du canton de Berne	27.10.2020
CH		Davos Quality System	Office fédéral de la culture	20.11.2020
CH		Consultation des offices : 20.3793 Ip. Chevalley « L'ISOS et la protection des monuments, des sites et des paysages ne doivent pas servir à empêcher la nécessaire mise en œuvre de la stratégie énergétique »	Office fédéral de la culture	7.7.2020
CH		Consultation des offices : 20.3464 Mo CSEC-N « Fonds supplémentaires pour le patrimoine culturel bâti et pour le soutien à court terme de l'économie régionale »	Office fédéral de la culture	7.7.2020
LU*	Lucerne	Étude de faisabilité Nouveau théâtre de Lucerne	Service des monuments historiques du canton de Lucerne	2.9.2020
LU*	St. Urban	Déplacement du terminus	Service du territoire et de l'économie	27.2.2020

		(gare) à l'arrêt Saint-Urbain, commune de Pfaffnau	du canton de Lucerne	
LU	Sursee, presqu'île de Zellmoos	Projet de maison de pêcheur (patrimoine culturel mondial de l'UNESCO)	Service cantonal d'archéologie, Lucerne	3.3.2020
OW*	Giswil	Hôtel Krone	Service des monuments historiques du canton d'Obwald	12.5.2020
OW*	Sarnen	Planification test, site de l'ancienne Banque cantonale	Service des monuments historiques du canton d'Obwald	20.5.2020
SH*	Thayngen	Plan de quartier Kesslerloch	Office de la planification et de la protection de la nature du canton de Schaffhouse	5.11.2020
SZ*	Altendorf	Tüchelweg 3, nouvelle construction	Service des monuments historiques du canton de Schwytz	22.9.2020
SZ*	Brunnen	Demande de protection du hangar à bateaux de Hopfräben	Service des monuments historiques du canton de Schwytz	17.2.2020
SZ*	Einsiedeln	Place de l'Abbaye	Service des monuments historiques du canton de Schwytz	14.5.2020
SZ*	Pfäffikon Freienbach	Étude de faisabilité volumes des parcelles 568, 570 et 571	Service des monuments historiques du canton de Schwytz	28.1.2020
TG	Kreuzlingen	Festwiese, projet Schlusstein	Service des monuments historiques du canton de Thurgovie	11.12.2020
VD*	Saint-Saphorin	Parking extérieur	Direction générale de l'environnement, Département de l'environnement et de la sécurité	5.11.2020
VD*	Veytaux	Château de Chillon	Direction générale mobilité et routes – Planification, Département des infrastructures et des ressources humaines	1.12.2020
VD*	Veytaux	Fort de Chillon	Direction générale mobilité et routes – Planification, Département des infrastructures et des ressources humaines	1.12.2020

VS*	Vouvry	Grand-Rue, démolition et construction d'une grange	Service des monuments historiques du canton du Valais	13.7.2020
-----	--------	--	---	-----------

À la fin de l'année, les expertises et prises de position suivantes étaient en cours :

Ct.	Commune	Objet	À l'intention de
BL*	Münchenstein	Gare CFF de Münchenstein	Service des monuments historiques du canton de Bâle-Campagne
BS*	Riehen	Maison de commune	Service des monuments historiques du canton de Bâle-Ville
CH*		Consultation des offices : Modification de l'annexe 1 de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS)	Office fédéral de la culture
LU*	Escholzmatt	Brüggerhaus, nouvelle construction	Service des monuments historiques du canton de Lucerne
OW*	Lungern	Röhrligasse 33, nouvelle construction	Service des monuments historiques du canton d'Obwald
SH*	Neuhausen	Site SIG	Office de la planification et de la protection de la nature du canton de Schaffhouse
SO*	Olten	Plan de zone partiel et plan d'aménagement de la Ziegelfeldstrasse	Tribunal administratif du canton de Soleure
SO*	Thal	Liaison routière	Tribunal administratif du canton de Soleure
UR*	Hospental	Atelier MGB	Service de l'aménagement du territoire du canton d'Uri

En 2020, différentes demandes d'expertise ont en outre été transmises à la CFNP ou retournées à l'expéditeur.

3.1 À propos des expertises et activités de la commission

Le monument mal-aimé : un thème sous-jacent auquel la CFMH se trouve souvent confrontée, en particulier dans le cadre de projets de démolition-reconstruction ; il est, en effet, fréquemment reproché aux bâtiments historiques et aux sites construits d'importance nationale d'empêcher une densification vers l'intérieur, d'être incompatibles avec les objectifs d'efficacité énergétique, de ne pas être

économiquement rentables, de ne pas pouvoir répondre à une évolution des usages ; par conséquent, pour toutes ces raisons et bien d'autres encore, il ne faudrait pas les considérer comme « dignes d'être conservés ». Les exemples ci-après de Lucerne, Altendorf et Vouvry illustrent bien ce propos.

L'expertise du « Nouveau théâtre de Lucerne », établie à l'intention de la Ville et du Canton de Lucerne, avait passablement occupé la CFMH et la CFNP en 2019 déjà. Malgré de nombreuses transformations, adaptations et une perte de substance due à un incendie en 1924, ce théâtre, bâti il y a plus de 180 ans, reste un édifice néoclassique lucernois majeur, qui est non seulement un témoin important de l'histoire du théâtre et de la culture, mais qui, de par sa proximité directe avec l'église des Jésuites, marque aujourd'hui encore de son empreinte le paysage urbain. Cependant, le bâtiment étant considéré comme obsolète par rapport aux exigences d'une exploitation moderne et pluridisciplinaire des lieux, une planification test a été organisée afin d'en déterminer les potentiels de transformation et d'extension. Deux variantes « Nouvelle construction » et « Transformation et extension » ont été développées en se basant sur un programme des locaux exigeant, plusieurs fois remanié ; elles prévoyaient respectivement soit la démolition du bâtiment existant, soit une extension tenant compte de la situation urbanistique, cette dernière variante étant recommandée par les deux commissions. De plus, les commissions avaient suggéré une réduction supplémentaire du programme.

Les deux commissions se sont prononcées en 2020 sur l'étude de faisabilité, dans le cadre de la fonction d'expert qui leur est attribuée par la loi. Or, contrairement aux recommandations qu'elles avaient formulées sur la base de conditions-cadres et d'objectifs de protection précis, cette étude se fondait essentiellement sur la variante « Nouvelle construction », qui prévoyait le maintien d'une seule façade. La nouvelle évaluation des commissions s'est basée sur l'expertise de 2018 qui fixait les conditions-cadres et les objectifs de protection, et a abouti – sans surprise – au rejet de l'étude de faisabilité. Or, les responsables de la planification n'ont pas tenu compte de cette évaluation. De plus, en contradiction avec les recommandations des commissions, le concours lancé par la suite s'est basé sur l'étude de faisabilité contestée.

La volonté de créer des logements modernes et d'augmenter la rentabilité a probablement été à l'origine des projets de construction à Altendorf et à Vouvry, sur lesquels les commissions ont dû se prononcer. La maison d'habitation historique d'Altendorf ainsi que celle de Vouvry avec grange-étable attenante sont situées dans des sites construits auxquels l'ISOS attribue une valeur élevée, avec l'objectif de sauvegarde A, ce qui signifie que les bâtiments, les composantes du site et les espaces libres doivent, en règle générale, être conservés et les atteintes existantes éliminées. Et pourtant, les deux projets prévoyaient la démolition des bâtiments historiques et leur remplacement par une construction nouvelle s'inspirant de leur architecture respective. Dans son document de base, « Reconstruction », de 2018, la CFMH explique pourquoi la démolition de bâtiments historiques et leur reconstruction pour répondre à de nouveaux besoins doivent en principe être refusées : la reconstruction implique la disparition de la substance historique qui est parvenue jusqu'à nous. La qualité de notre patrimoine culturel réside en particulier dans la matière, marquée par les empreintes du temps, des objets qui le composent ; celle-ci constitue l'authenticité des monuments historiques, comme on peut le lire dans les « Principes pour la conservation du patrimoine culturel bâti en Suisse ». C'est en grande mesure la matérialité d'un bâtiment, considérée comme historiquement significative, qui permet de lire et interpréter l'histoire et qui, finalement, confère aux sites construits leur authenticité et leur identité.

En 2020, les expertises ont à nouveau constitué l'essentiel des activités de la CFMH. Néanmoins, la

commission a pris le temps de se lancer dans un processus d'orientation stratégique, « Perspectives 2021-24 », dans le but de se fixer des objectifs de développement concrets pour les quatre prochaines années. Une enquête électronique anonyme menée auprès de 40 destinataires des services spécialisés dans l'archéologie et la conservation du patrimoine a servi de base à cette réflexion. Un taux de réponse très satisfaisant a permis de tirer des conclusions pertinentes sur la réception du travail de la commission. Les personnes ayant répondu au questionnaire ont indiqué avoir collaboré à plusieurs reprises avec la CFMH ; l'enquête a donc atteint les bons destinataires. L'analyse des résultats a montré que l'établissement d'expertises est considéré, de loin, comme la contribution la plus importante et en même temps la plus positive de la commission, suivi du travail de fond (les documents de base, par exemple) qui est également apprécié. L'activité de conseil aux départements et la participation à la mise à jour des inventaires des objets d'importance nationale ne sont pas perçues de manière aussi nette. Un nombre important de réponses à des questions ouvertes et de commentaires variés, notamment sur la communication, donnent à la CFMH des orientations utiles pour améliorer son travail à l'avenir, malgré la marge de manœuvre étroite fixée par la loi et les ordonnances. La commission remercie pour leur soutien tous ceux et celles qui ont répondu à cette enquête.

Dans le même contexte, la CFMH s'est donné pour objectif, lors de sa dernière séance, de rédiger deux nouveaux documents de base, sur les thèmes de la « Culture du bâti » et de la « Suffisance ». La commission voit, dans ces documents de base, un élément essentiel pour accroître la compréhension et la transparence de son travail, dans la mesure où ils en expliquent les principes et complètent les considérations faites dans les expertises. Par ailleurs, son site internet a été remanié de manière à fournir plus d'informations, tout en présentant davantage de clarté.

4 État des inventaires

4.1 Inventaire fédéral des sites construits d'importance nationale à protéger en Suisse (ISOS)

L'ordonnance du 13 novembre 2019 concernant l'Inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse (OISOS ; RS 451.12) est entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2020, après sa révision. Elle définit désormais les critères selon lesquels les objets sont inscrits dans l'inventaire, en tenant compte de la jurisprudence du Tribunal fédéral sur les art. 5 et 6 LPN.

Les cantons de Genève et des Grisons, pour lesquels la mise à jour de l'ISOS est en cours, ont approuvé en 2020 la première étape du travail, après consultation des communes concernées et de diverses associations spécialisées. Les données géographiques et les PDF des 41 objets figurant dans l'inventaire seront publiés, probablement en mai 2021, sur le géoportail de la Confédération.¹

La révision de l'inventaire fédéral est accompagnée scientifiquement par le comité permanent d'évaluation de l'ISOS. Nommé pour une législature, cet organe, au sein duquel la CFMH et la CFNP sont représentées en vertu de leur mandat légal, a été renouvelé pour la période 2021-2024. La secrétaire de la CFMH, Irène Bruneau, remplacera Renaud Bucher, qui s'est retiré pour raisons de

¹ Depuis publiés sur <https://gisos.bak.admin.ch/>

santé. Tous les autres membres du comité de la période précédente ont été confirmés dans leur fonction.

Le groupe de travail institué sur demande du Conseil fédéral en réponse au postulat 16.4028 Fluri « Préserver la physionomie des localités suisses », au sein duquel la CFMH est également représentée, a reçu un nouveau programme de travail, remanié par l'OFC et par l'Office du développement territorial (ARE). Un bureau externe a été chargé d'examiner, dans six communes, l'application, dans la pratique, de l'ISOS, en lien avec le développement urbain vers l'intérieur, et de rédiger un rapport présentant les principaux résultats. Sur cette base, l'OFC, l'ARE et la société EBP élaboreront, d'ici l'été 2021 probablement, des propositions montrant comment il est possible d'aborder la question de la densification en tenant compte des qualités des sites construits inscrits à l'ISOS.

Depuis 2019, l'OFC redouble d'efforts pour améliorer la compréhension et la connaissance de l'inventaire fédéral, et pour illustrer le potentiel que celui-ci représente pour le développement de la culture du bâti en Suisse. Outre les formations ISOS proposées chaque année par l'OFC et EspaceSuisse, en français et en allemand, aux représentants des autorités de décision en matière de construction et de planification, trois vidéos explicatives sur l'ISOS² ont été réalisées en 2020.

Durant l'exercice 2020, l'OFC et Suisse Tourisme ont aussi lancé conjointement le projet « La magie des beaux sites ». Un site Internet de Suisse Tourisme³ dresse le portrait de vingt villages inscrits à l'ISOS sur le parcours du « Grand Tour de Suisse ».

4.2 Inventaire fédéral des voies de communication historiques de la Suisse (IVS)

En dépit de la situation créée par la pandémie et malgré un manque de personnel, tous les travaux ont pu être menés à bien, selon le fonctionnement habituel. Dans la perspective d'une mise à jour de l'IVS, l'Office fédéral des routes (OFROU) a procédé à un état des lieux ; à cette occasion, il a interrogé de nombreux services fédéraux et cantonaux ainsi que des organisations spécialisées.

Il est apparu une fois de plus que l'IVS ne répond que partiellement aux exigences de la LPN, notamment pour ce qui concerne l'art. 5 qui prescrit que les critères ayant déterminé le choix des objets soient indiqués dans les inventaires (par ex. la description exacte des objets, les raisons leur conférant une importance nationale ou encore la protection dont ils doivent bénéficier). Dans les régions qui ont été les premières à être inventoriées, les bases de l'inventaire s'avèrent aujourd'hui en partie dépassées.

Les cantons considèrent l'IVS comme une bonne base de travail. Certaines erreurs et lacunes ne sont pas considérées comme problématiques, au vu de leur nombre et de leur nature, pour l'accomplissement du mandat. Toutefois, bien qu'il n'y ait pas d'urgence, les offices cantonaux spécialisés souhaitent qu'une discussion méthodologique et une mise à jour de l'inventaire aient lieu dans un avenir proche. L'étendue, la sélection et la classification des objets inventoriés sont jugées en

² www.bak.admin.ch > Culture du bâti > ISOS et protection des sites construits > L'ISOS en bref > Collection de vidéos ISOS

³ www.myswitzerland.com > Découvrir > Voyages thématiques > Auto, moto – Grand tour > La magie des beaux sites

majorité appropriées. La faible présence de l'IVS dans l'opinion publique est regrettée. Les ressources financières allouées à cette tâche sont jugées nettement insuffisantes en comparaison avec d'autres inventaires fédéraux et doivent être augmentées. Les responsables du domaine Mobilité douce tenteront de mettre en œuvre ce dernier point en 2021.

5 Délégations de la CFMH

En 2020, la CFMH était représentée dans les commissions et organes suivants :

Commission / organe	Représentant la CFMH	En qualité de
Groupe de travail postulat Fluri	Isabel Haupt	Membre
Comité permanent d'évaluation de l'ISOS https://www.bak.admin.ch/bak/fr/home/baukultur/isos-und-ortsbildschutz/isos-in-kuerze.html	Renaud Bucher	Membre
Commission fédérale de la protection des biens culturels (CFPBC) https://www.babs.admin.ch/fr/aufgabenbabs/kgs/organisation.html	Bettina Hedinger	Membre
Comité d'experts ISBA CFF	Peter Omachen	Membre
Formation postgrade dans le domaine de la conservation et nouvelle affectation des monuments historiques à la HES de Berne https://www.bfh.ch/de/weiterbildung/mas/denkmalpflege-umnutzung/	Moritz Flury-Rova	Conseiller scientifique
Centre national d'information pour la conservation des biens culturels (NIKE)	Stefan Wuelfert	Commission de rédaction du Bulletin

5.1 Représentations à des colloques et à des conférences

Compte tenu des restrictions liées à la pandémie de Covid-19, seuls quelques colloques et manifestations ont pu se dérouler en 2020. Stefan Wuelfert a représenté la CFMH le 3 septembre, à Berthoud, à la cérémonie d'ouverture des Journées du patrimoine 2020 ainsi que, en compagnie de Sabine Nemeč-Piguet, à l'atelier qui suit consacré à l'avenir de ces journées. Il a pris part, en outre, le 10 octobre, à la première Journée suisse de l'historicisme, sur le thème « Étudier et préserver l'architecture et les intérieurs historiques : état de la question ». Il a également pu participer, en ligne, à plusieurs rencontres spécialisées.

6 Collaboration avec la CFNP, l'OFC et l'OFROU

En 2020, comme lors des années précédentes, la CFMH a entretenu des contacts réguliers et une collaboration étroite avec la Commission fédérale pour la protection de la nature et du paysage. Les deux commissions ont rédigé dix expertises et prises de position communes. La CFMH a également collaboré avec la section Patrimoine culturel et monuments historiques de l'Office fédéral de la culture et entretenu de bonnes relations avec le service en charge de l'IVS à l'Office fédéral des routes. Que les responsables soient ici chaleureusement remerciés de cette agréable et précieuse collaboration.

Berne, le 30 août 2021

Commission fédérale des monuments historiques

Dr ès sc. nat. Stefan Wuelfert

Irène Bruneau